

Date de mise à jour : 30/09/2026

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent aux actions de formation professionnelle, aux prestations de supervision et aux prestations d'équicoaching professionnel et d'entreprise assistées par les chevaux, entre :

- Hellédore SARL, représentée par Carole Thomas, gérant, ci-après dénommée le « Vendeur »,

Et

- toute personne physique ou morale réalisant auprès du Vendeur une commande valide, ci-après dénommée le « Client ».

COMMANDE ET RÈGLEMENT

Toute commande passée au Vendeur par le Client, quelle que soit sa forme — bulletin d'inscription, devis accepté, confirmation écrite ou orale —, implique l'acceptation intégrale et sans réserve des présentes conditions générales de vente, du règlement intérieur et des conditions particulières de vente de la prestation le cas échéant, communiqués avant l'inscription.

Chaque action de formation fait en outre l'objet d'un contrat ou d'une convention de formation professionnelle, conformément aux dispositions légales applicables.

Les moyens de paiement acceptés varient selon la prestation ; ceux qui s'appliquent sont précisés au bulletin d'inscription, au contrat ou à la convention. Le règlement peut avoir lieu sous forme de :

- virement bancaire — IBAN FR90 3000 2089 8400 0007 1000 P13 ;
- chèque, à l'ordre de Hellédore, à envoyer à Hellédore, 228 impasse du Draio, 83170 Tourves ;
- prélèvement SEPA via la plateforme GoCardless, qui permet un règlement selon l'échéancier convenu.

La réservation de la place est effective à réception du document d'inscription ou de la convention ou du contrat signé, et, le cas échéant, du règlement demandé dans le respect des règles ci-dessous.

Client personne physique finançant lui-même une action de formation : aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai de rétractation de dix jours. À son terme, un acompte de 30 % au plus du prix peut être demandé ; le solde donne lieu à un échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action (art. L.6353-6 du Code du travail), chaque échéance étant réglée au plus tard le premier jour de la session ou du module qu'elle ouvre. L'échéancier précis figure au contrat de formation.

Client entreprise ou organisme : selon l'échéancier prévu à la convention.

Le Vendeur se réserve le droit de ne pas délivrer la prestation au Client si les règlements échus n'ont pas été effectués conformément aux conditions prévues.

Les factures sont dues sans escompte.

En cas de prise en charge du règlement d'une formation par un opérateur de compétences (OPCO) ou un autre financeur, y compris par subrogation :

- il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation et d'en informer le Vendeur ;
- si la prise en charge est partielle, le Vendeur facture le solde au Client, qui en est redevable ;
- si le Vendeur n'a pas reçu l'accord de financement avant la date de facturation ou de règlement, le Vendeur facture la totalité de la formation au Client, qui en est redevable. Le Vendeur fera un avoir et/ou remboursera le Client des sommes trop perçues à réception du financement ;
- le Client s'engage à régler la totalité des montants non pris en charge par le financeur du fait de son annulation, de son absence, de tout document relatif à la prestation non complété par lui (feuille de présence, etc.) ou de quelque autre raison ayant réduit ou annulé la prise en charge.

TARIFS

Les prix sont indiqués en euros (TVA non applicable — article 261-4-4° a du CGI). Le prix des prestations peut être modifié à tout moment par le Vendeur. Toutefois, le tarif appliqué à la prestation est celui annoncé au moment de la réservation.

DISPONIBILITÉ

Le nombre de places est limité par atelier ou par session et les réservations sont traitées dans la limite des places disponibles, par ordre de réception des réservations.

En cas d'atelier ou de session complet, le Client est immédiatement prévenu par le Vendeur et sa réservation est annulée. Le règlement reçu est alors restitué au Client, selon sa demande, sous la forme d'un avoir du montant de son règlement valable sur une prochaine prestation de son choix ou d'un remboursement du montant de son règlement.

RÉTRACTATION

Le Client personne physique qui conclut un contrat de formation professionnelle dispose d'un délai de dix jours à compter de sa signature pour se rétracter, par lettre recommandée avec avis de réception, sans qu'aucune somme puisse lui être réclamée (art. L.6353-5 du Code du travail). Le Client consommateur bénéficie en outre du droit de rétractation prévu par le Code de la consommation lorsque celui-ci est applicable.

FACULTÉ DE DÉDIT DU CLIENT

Après l'expiration du délai de rétractation, le Client dispose de la faculté de se dédire, à tout moment et sans avoir à justifier d'un motif, par lettre recommandée avec avis de réception. L'exercice de cette faculté donne lieu au versement d'une indemnité de dédit, déterminée par la date de réception de la notification au regard du premier jour de la prestation :

- à plus de 60 jours : 30 % des frais pédagogiques ;

- de 60 à 31 jours : 60 % des frais pédagogiques ;
- à 30 jours ou moins : 100 % des frais pédagogiques ;
- après le premier jour de la prestation : 100 % des frais pédagogiques.

La participation aux frais logistiques n'est pas due lorsque la notification intervient à plus de 8 jours du premier jour de la prestation. Elle est due intégralement à compter du huitième jour précédant le premier jour, les achats, denrées et fournitures étant alors engagés et non récupérables.

Tant que la prestation n'a pas commencé, le Client peut, en lieu et place de cette indemnité et à son choix, présenter un remplaçant remplissant les conditions d'admission et accepté par le Vendeur, sans aucun frais, ou demander un avoir égal à 100 % des sommes versées, valable douze mois et utilisable par priorité sur une autre session de la même prestation, dans la limite des places disponibles. Une prestation commencée ne pouvant être rejointe en cours de route, ces deux options ne sont plus ouvertes à compter du premier jour.

Les sommes déjà versées s'imputent sur l'indemnité due ; l'excédent est remboursé dans un délai de trente jours.

Les parties conviennent expressément que cette indemnité constitue la contrepartie de la faculté de dédit accordée au Client, et non la sanction d'une inexécution. Elle compense les frais engagés par le Vendeur et le gain manqué, la place laissée vacante dans un effectif volontairement limité ne pouvant être repourvue à bref délai compte tenu du processus de sélection préalable.

Ces sommes ne constituent pas un coût de formation : elles ne peuvent être ni imputées sur la participation au développement de la formation professionnelle, ni prises en charge par un opérateur de compétences ou un autre financeur.

FACULTÉ DE DÉDIT DU VENDEUR

Le Vendeur dispose de la même faculté. Son exercice donne lieu au remboursement intégral des sommes versées dans un délai de trente jours et au versement d'une indemnité de 150 € si la notification intervient à plus de 30 jours du premier jour de la prestation, de 300 € si elle intervient à 30 jours ou moins.

Le Vendeur peut en outre annuler ou reporter la prestation, en remboursant intégralement les sommes versées dans un délai de trente jours et sans autre indemnité, dans les cas suivants :

- nombre d'inscrits inférieur au minimum annoncé au programme, constaté au plus tard 30 jours avant le premier jour ;
- empêchement du formateur pour raison de santé, attesté par un certificat médical ;
- force majeure ;
- circonstances mettant en cause la sécurité des personnes ou des chevaux.

Le Client choisit alors entre le remboursement et une inscription prioritaire sur la session suivante. Les frais de transport et d'hébergement qu'il a engagés restent à sa charge ; il lui est recommandé de privilégier des réservations modifiables ou de souscrire une assurance annulation.

En cas d'inexécution partielle ou totale d'une action de formation, le Vendeur s'engage à la reporter ou, si elle est annulée sans être reportée, à rembourser les

sommes indûment perçues de ce fait (art. L.6354-1 du Code du travail).

ABSENCES

L'absence du Client à tout ou partie d'une séquence, lorsqu'elle n'entraîne pas la rupture du contrat, ne donne lieu ni à rattrapage ni à réduction de prix, la prestation ayant été organisée et mise à sa disposition. L'attestation de fin de formation mentionne les heures effectivement suivies.

FORCE MAJEURE

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite d'un cas de force majeure dûment reconnu, il peut rompre le contrat ; seules les prestations effectivement dispensées sont dues, au prorata de leur valeur prévue au contrat (art. L.6353-7 du Code du travail). Les sommes versées au-delà lui sont remboursées dans un délai de trente jours. Il en informe le Vendeur dans les meilleurs délais et produit tout justificatif permettant d'établir la réalité du cas invoqué.

ENGAGEMENT DU CLIENT

Le Client s'engage à respecter le Règlement Intérieur du Vendeur et les consignes données par les animateurs de la prestation, notamment de sécurité auprès des chevaux.

Le Client participant prend la responsabilité de la profondeur de son travail et peut choisir de ne pas participer à une ou des activités pendant le stage s'il la ou les considère comme incongruente(s) pour lui.

Le Client s'engage à compléter tous les documents nécessaires demandés par le Vendeur, en particulier dans le cadre des prestations de formation.

GARANTIES

La prestation proposée par le Vendeur bénéficie d'une garantie de moyens : le Vendeur s'engage à délivrer au Client un état de l'art des approches Eponaquest et Medicine Horse Way. Le potentiel de progression dépend du Client, de ce qu'il fera de ses expériences avec les chevaux et des éléments théoriques présentés, et du temps qu'il consacra à leur mise en œuvre.

Les photos et les vidéos utilisées pour promouvoir la prestation sont des « suggestions de présentation » pour illustrer la prestation. Les photos et vidéos ne correspondent pas forcément aux conditions de réalisation de la prestation et ne sont pas contractuelles.

PHOTOS ET VIDÉOS

Les photos et vidéos prises par le Client pendant la prestation sont réservées à un usage personnel et privé. Pour publier une photo, le Client doit respecter la réglementation en matière de droit à l'image.

En participant à une prestation, le Client accepte la prise de photos ou de vidéos par le Vendeur sauf s'il mentionne son refus formellement au moment de son inscription ou pendant la prestation. Le Vendeur informera le Client avant toute prise de photo ou de vidéo pendant la prestation. Le Vendeur s'engage à respecter la volonté du Client quant à la prise de photos ou de vidéos et à leur utilisation.

ACCESSIBILITÉ

Toute personne en situation de handicap peut signaler un besoin d'aménagement au référent handicap, Carole Thomas, avant l'inscription. Chaque demande est étudiée individuellement, le cas échéant avec l'appui de la Ressource Handicap Formation PACA.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation, difficulté ou suggestion est adressée au Vendeur par écrit, par courriel ou par courrier aux coordonnées indiquées ci-dessous. Elle est enregistrée et reçoit une réponse écrite dans les meilleurs délais. La procédure complète est consultable au classeur de la salle de formation.

DONNÉES PERSONNELLES

Les données recueillies sont utilisées pour la gestion administrative et pédagogique des prestations, et pour répondre aux obligations légales des organismes de formation. Elles ne sont pas cédées à des tiers, hors financeurs et autorités de contrôle. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, à exercer auprès de Carole Thomas aux coordonnées indiquées ci-dessous.

ASSURANCE

Le Vendeur a souscrit une assurance pour garantir sa Responsabilité Civile Professionnelle et d'Exploitation auprès de Hiscox SA, contrat n° PSC 000046252/10.

Le Client déclare être assuré en responsabilité civile vie privée et, s'il utilise ses propres chevaux dans le cadre de la prestation, disposer d'une assurance couvrant ces équidés. Il s'engage à en justifier à première demande.

Lorsque la formation comporte des mises en situation pratiques réalisées par le stagiaire hors des lieux d'Hellédore, celles-ci ne sont couvertes par l'assurance du Vendeur qu'à la condition qu'une convention d'accueil, fournie par le Vendeur, ait été signée au préalable avec la structure d'accueil. À défaut, elles relèvent des seules assurances du stagiaire et de la structure d'accueil.

MENTIONS LÉGALES ET CONDITIONS D'UTILISATION DU SITE INTERNET

Les mentions légales et les conditions d'utilisation du site internet sont disponibles sur le site internet du Vendeur.

MÉDIATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de : CM2C, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris — tél. : 01 89 47 00 14 — site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php> — courriel : litiges@cm2c.net.

DROIT APPLICABLE

La loi française est applicable aux présentes conditions générales de vente et aux relations contractuelles entre le Vendeur et le Client.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes de Draguignan, sous réserve des règles protectrices applicables aux consommateurs.

CONTACT

Pour contacter le Vendeur :

- par mail : cth.carole.thomas@orange.fr ;
- par courrier : Hellédore, 228 impasse du Draio, 83170 Tourves.